

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse

06600 – ANTIBES

Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 40

Désignés : 30

(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents : 18

Votants : 32

Procurations : 4

Date de la convocation :

28 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 juillet 2024

Délibération 2024-12

**OBJET : Compte-rendu des décisions prises par le
Président par délégation du Comité syndical**

Le 4 juillet 2024 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Caroline JOUSSEMET, Emmanuel DELMOTTE, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;

Françoise THOMEL, Xavier WIJK, Fabrice MORENON, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;

Daniel LE BLAY, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Elisabeth DEBORDE, Guy LOPINTO

Procurations :

Kevin SEBASTIAN à Anne Laure SEBBAR

Christophe ULIVIERI à Guy LOPINTO

Marie-Louise GOURDON à Daniel LE BLAY

Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT

Membres excusés :

Khéra BADAQUI, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Gilbert HUGUES, François WYSZKOWSKI, Christophe FONCK, Patrick PEIRETTI, Denise LAURENT, Jean-Marc DELIA, Emmanuel BLANC

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240704-2024-12-DE
Date de télétransmission : 19/07/2024
Date de réception préfecture : 19/07/2024

Par délibération n°2020-19 du Comité syndical en date du 10 septembre 2020, ce dernier a donné délégation à Monsieur le Président des compétences prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L.2122-23 du même Code, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Comité syndical et Monsieur le Président doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité syndical.

Il s'agit principalement d'attribution de marchés de fournitures, services et travaux dont la liste figure en annexe de la présente délibération.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions syndicales prises par M. Jean LEONETTI, Président d'UNIVALOM, sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Relevés des Décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical d'UNIVALOM
(Comité du 4 juillet 2024)

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Conformément à la délégation du Comité syndical dans les conditions prévues par la délibération N°2020-19 en date du 10 septembre 2020, le Président informe le Comité syndical des décisions suivantes, prises conformément à la délégation :

INTITULE DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	MONTANT HT ET DUREE
ACQUISITION TRACTOPELLE PUGET	22/01/2024	LYOMAT 69310 PIERRE BENITE	93 600,00 € Durée : 9 mois
MISSIONS GEOTECHNIQUES ET CONTRÔLE EXTERIEUR EN VRD ET OUVRAGES D'ART	07/03/2024	SAS ABO ERG 06200 NICE	Maxi annuel : 550 000,00 € Durée maxi : 4 ans
PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES ET FONCIERES	07/03/2024	GPT solidaire SGE LEVIER-CASTELLI (mandataire) / SEGC TOPO/ SARL ATM 06200 NICE	Maxi annuel : 250 000,00 € Durée maxi : 4 ans
REALISATION DES DETECTIONS ET GEOLOCALISATIONS DES RESEAUX ENTERRES	07/03/2024	SA GEOFIT 13290 AIX EN PROVENCE	Maxi annuel : 300 000,00 € Durée maxi : 4 ans